

Le Ministre reçoit les syndicats et leur fédération le 25 juillet 2017

L'avenir de la CCRF : Le dialogue social est-il enfin renoué?

En réponse au courrier du 26 juin 2017 transmis au Ministre par les Fédérations et les syndicats représentatifs de la CCRF, le Ministre leur a accordé ce jour une audience sur l'organisation territoriale de cette administration.

La délégation FO était représentée par Didier COURTOIS (FO Finances), par Jean BOUDEAU, Jacques CAZOR et Emilie PATTEYN (CCRF FO).

La délégation FO avait préparé une déclaration liminaire qui a été remise au Directeur de Cabinet de Monsieur LE MAIRE.

Bruno LE MAIRE partage le constat des organisations syndicales et estime en effet qu'une évolution de la structure de la DGCCRF est indispensable pour le bon exercice de l'action publique. La régionalisation de l'organisation de cette administration lui semble à cet égard être une piste à privilégier.

Rappelons que pour FO Finances et CCRF FO, le préalable à toute réorganisation demeure **la sortie définitive des DDI**. Lors de son intervention, la délégation FO Finances a rappelé au Ministre l'importance de conserver des structures départementales avec un repliement des effectifs (de la région vers les départements) afin de retrouver un encadrement proche et réactif. Elle a également souligné l'importance du travail en réseau national avec les différentes structures de l'administration telles que les laboratoires ou les structures chargées du contrôle de la concurrence. Elle a réaffirmé la nécessité de supprimer les lourdeurs administratives et la double autorité hiérarchique qui compliquent le travail des agents et les éloignent de leurs priorités. Enfin, la délégation FO Finances a précisé l'importance de conserver des infrastructures de proximité pour des nécessités matérielles telles que les véhicules

de services, l'aide informatique, la GRH ou encore les laboratoires pour la conservation des échantillons. Après avoir écouté l'ensemble des organisations syndicales, le Ministre a précisé les quatre points qu'il estime indispensables à l'évolution de la CCRF :

❶ Le rétablissement d'une chaîne de commandement claire et lisible, parfaitement identifiable par tous, réclamé depuis longtemps par CCRF FO.

❷ Le maintien de structures de proximité dans les départements. Il faudra, néanmoins, aborder la question des structures à taille critique comportant moins de 9 agents.

❸ Le ciblage des missions prioritaires de la CCRF afin de redéfinir son cœur de métier.

❹ La gestion des effectifs et des infrastructures. Sur ce dernier point, les propos du Ministre ont été très clairs, il ne faut pas s'attendre à une augmentation des effectifs, ce que nous ne pouvons que dénoncer.

Le Ministre s'est engagé à nous recevoir dans cette même configuration début octobre 2017 et a chargé la Secrétaire Générale du Ministère et la Directrice Générale de la DGCCRF de mettre tout en œuvre pour qu'il puisse porter un projet clair au niveau interministériel, projet qu'il s'est engagé à défendre jusqu'au bout.

A la question posée par la Délégation FO concernant la rumeur de l'absorption de la CCRF par la DGDDI, le Ministre a répondu que "la rumeur n'était pas parvenue jusqu'à lui" (dont Acte).

FO Finances et CCRF FO seront particulièrement vigilants à l'évolution de ce dossier et participeront à toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.